



COMMUNE DE PLAILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers
en exercice : **19**

Nbre de conseillers
Présents : **14**

Nbre de votants : **19**

Date de convocation
28/03/2017
Date d'affichage
28/03/2017

Etaient présents : Mrs LEMAISTRE, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mmes BYCZINSKI, CHABOT, Mr ADER, Mme GRELLIER, Mr MONNEINS, Mmes LEMAIRE, CORNIC, Mrs DUSART, HAGARD.

Absents excusés et représentés :
Mr EUZET ayant donné pouvoir à Mr LEMAISTRE, Mr FELIX ayant donné pouvoir à Mr ADER, Mme HLADKY ayant donné pouvoir à Mme LEMAIRE, Mr GREGEOIS ayant donné pouvoir à Mr MANGOT, Mme PADE ayant donné pouvoir à Mme LOURME.

Secrétaire de séance : Mr HAGARD.

Ordre du jour

- ⇒ Affectation des résultats
- ⇒ Vote des taux des taxes
- ⇒ Approbation et vote du budget primitif communal 2017
- ⇒ Convention avec le Parc Naturel Régional – Oise Pays de France pour la restauration du calvaire des Prêtres
- ⇒ SE60 – Travaux d'enfouissement de réseaux ruelle des Limousins, rue Verte et chemin du Pré d'Odan
- ⇒ SE60 – Remplacement de l'éclairage public Route Départementale 922 entre Plailly et Mortefontaine
- ⇒ Adhésion des communes de Ver-sur-Launette et Fontaine-Chaalis au SITRARIVE
- ⇒ Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1704/2017 ↻ Affectation des résultats - Budget communal 2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité décide les affectations au budget primitif de la manière suivante :

- D'affecter la somme de 1 299 723,00 € au compte 1068 en section d'Investissement – Recettes
- D'affecter la somme de 109 569,19 € au compte 002 en section de Fonctionnement – Recettes
- D'affecter la somme de 645 535,96 € au compte 001 en section d'Investissement – Dépenses.

Délibération n°1804/2017 ↻ Vote des taux des taxes -Budget communal 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux tel que présentés ci-dessous pour l'année 2017 :

	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	16,13%	13,66%	13,93%	14,21%	14,21%
Taxe foncière bâti	12,09%	10,24%	10,44%	10,65%	10,65%
Taxe foncière non bâti	39,23%	33,22%	33,88%	34,56%	34,56%
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19,26%	16,31%	16,64%	16,97%	16,97%

Délibération n°1904/2017 ↻ Approbation et vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget de l'année 2017 comme exposé ci-dessous :

Section de Fonctionnement – Dépenses

➤ Charges à caractère général :	871 600,00 €
➤ Charges de personnel :	941 000,00 €
➤ Atténuation de produits :	18 225,00 €
➤ Autres charges de gestion courante :	208 770,00 €
➤ Charges financières :	199 300,00 €
➤ Charges exceptionnelles :	800,00 €
➤ Dépenses imprévues :	40 000,00 €
➤ Virement à la section d'Investissement :	317 307,00 €
➤ Opération d'ordre de transfert entre sections :	37 094,00 €
➤ Total des dépenses de Fonctionnement :	<u>2 634 096,00 €</u>

Section de Fonctionnement – Recettes

➤ Atténuation de charges :	10 000,00 €
➤ Produits de services :	83 500,00 €
➤ Impôts et taxes :	2 077 527,00€
➤ Dotations et participations :	248 500,00 €
➤ Autres produits de gestion :	95 000,00 €
➤ Résultat reporté :	109 569,00 €
➤ Produits exceptionnels :	10 000,00 €
➤ Total des recettes de Fonctionnement	<u>2 634 096,00 €</u>

Section d'Investissement – Dépenses

➤ Opérations d'équipements :	910 084,00 €
➤ Dotations, fonds divers :	103 701,00 €
➤ Emprunts et dettes :	329 800,00 €
➤ Participations et créances rattachées	12 700,00 €
➤ Dépenses imprévues :	40 000,00 €
➤ Solde d'exécution reporté :	645 535,00 €
➤ Restes à réaliser :	1 745 871,00 €
➤ Total des dépenses d'Investissement :	<u>3 787 691,00 €</u>

Section d'Investissement – Recettes

➤ Subventions d'investissement :	177 100,00 €
➤ Emprunts et dettes :	500 000,00 €
➤ Immobilisations corporelles :	2 782,00 €
➤ Dotations – Fonds divers :	362 000,00 €
➤ Solde d'exécution reporté :	1 299 723,00 €
➤ Virement de la section de Fonctionnement :	354 401,00 €
➤ Restes à réaliser :	1 091 685,00 €
➤ Total des recettes d'Investissement :	<u>3 787 691,00 €</u>

Délibération n°2004/2017 ↻ Convention avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR)

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation du calvaire des Prêtres situé dans l'ancien cimetière, cette opération est estimée à 4 320 € H.T.

Le Parc Naturel Régional peut subventionner ces travaux à hauteur de 70 % du montant total H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la restauration du calvaire des Prêtres.

**Délibération n°2104/2017 ⚡ SE60 (Syndicat d’Energie de l’Oise)
Travaux d’enfouissement de réseaux ruelle des Limousins, rue Verte
et Chemin du Pré d’Odan**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de procéder à la mise en souterrain du réseau d’électricité dans Ruelle des Limousins, Rue Verte, et Chemin du Pré d’Odan.

Le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) nous a fait parvenir une proposition financière pour l’exécution de ces travaux dont le coût total prévisionnel T.T.C. s’élève à 316 937, 59 €.

Le financement desdits travaux peut être effectué par fonds de concours en application de l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 280 934,15 € (sans subvention) ou 193 712,54 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la proposition financière du SE60.

**Délibération n°2204/2017 ⚡ SE60 (Syndicat d’Energie de l’Oise)
Remplacement de l’éclairage public Route Départementale 922 entre
Plailly et Mortefontaine**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que des travaux de remplacement et de rénovation de l’éclairage public sur la route entre Plailly et Mortefontaine (RD922) sont nécessaires.

Le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) nous a fait parvenir une proposition financière pour l’exécution de ces travaux dont le coût total prévisionnel T.T.C. s’élève à 41 343,06 €.

Le financement desdits travaux peut être effectué par fonds de concours en application de l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 34 985,01 € (sans subvention) ou 16 046,28 € (avec subvention).

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la proposition financière du SE60.

Délibération n°2304/2017 ⚡ Adhésion des communes de Ver-sur-Launette et Fontaine-Chalis au SITRARIVE (Syndicat Interdépartemental d’Aménagement et d’Entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de ses affluents)

Le Conseil Municipal à l’unanimité approuve l’adhésion des communes de Ver-sur-

Launette et de Fontaine-Chaalis au SITRARIVE.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h05.